

Auto-école: Changement de propriétaire oO

Par **louli**, le **22/07/2006** à **21:59**

Bonjour !

Je me suis inscrite il y a 3 ans dans une auto-école (tout est payé). J'ai tardé à passer le code et l'auto-école a changé de propriétaire. Celui-ci en tient une autre dans une ville voisine (tous les dossiers ont été transférés là-bas). Mon contrat arrivait à son terme au bout de 8 mois mais il est précisé qu'à terme il est renégociable. J'ai pu me rendre sans problème aux cours de code sans que l'on me rappelle une quelconque échéance... De plus, le gérant refusait que l'on commence les heures de conduites sans avoir obtenu le code (ce qui n'est pas stipulé dans le contrat). A l'heure actuelle, la secrétaire (car le gérant n'est biensûr jamais joignable!!!) maintient que je ne peux pas bénéficier ni des cours de code ni des heures payées précédemment, que j'ai donc tout à repayer.

En espérant avoir posté mon message dans la bonne section image not found or type unknown et qu'une bonne âme lise ce message et connaisse la solution ou du moins quelques éléments pour défendre mon cas (si il en existe !!!!!)...

Merci d'avance ! image not found or type unknown

Par **Camille**, le **27/07/2006** à **08:30**

Bonjour,

[quote="louli":khu812m6]

A l'heure actuelle, la secrétaire maintient que je ne peux pas bénéficier ni des cours de code ni des heures payées précédemment, que j'ai donc tout à repayer.

[/quote:khu812m6]

Quel motif invoque-t-elle ?

[quote="louli":khu812m6]

le gérant n'est biensûr jamais joignable!!!

[/quote:khu812m6]

Même par lettre recommandée avec accusé de réception ?

Par **Camille**, le **27/07/2006** à **08:44**

Bonjour,

[quote="louli":samz2ocy]

A l'heure actuelle, la secrétaire maintient que je ne peux pas bénéficier ni des cours de code ni des heures payées précédemment, que j'ai donc tout à repayer.

[/quote:samz2ocy]

Quel motif invoque-t-elle ?

[quote="louli":samz2ocy]

le gérant n'est biensûr jamais joignable!!!

[/quote:samz2ocy]

Même par lettre recommandée avec accusé de réception ?

Par **louli**, le **27/07/2006** à **14:56**

La secrétaire invoque le fait que mon contrat est expiré (validité de 8 mois). Je n'ai pas envoyé de courrier avec AR ne sachant pas si j'étais en droit de demander quoi que ce soit, les contacts que j'ai eu avec elle se sont donc limités au téléphone.

Par **Camille**, le **27/07/2006** à **15:55**

Bonjour,

Si je comprends bien, ce n'est pas lié à un changement de propriétaire ou par le déménagement de l'auto-école alors.

C'est parce que, il y a 3 ans, vous avez signé un contrat qui arrivait à terme au bout de 8 mois (donc, à terme il y a 2 ans et 4 mois, ce qui fait quand même beaucoup).

Comme vous dites, vous avez tardé...

C'est vrai que vu sous cet angle...

Reste plus qu'à savoir ce que vous voulez dire par :

[quote="louli":4exdla1b]

mais il est précisé qu'à terme il est renégociable.

[/quote:4exdla1b]

c'est-à-dire, ce qui est écrit exactement sur le contrat à ce sujet.